

Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	4	5		2	11	73%
STA	Stagiaire FPT				1	1	7%
ANT	Agent non titulaire	1				1	7%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration				1	1	7%
	Autres	1				1	7%
	Total effectif	6	5		4	15	100%
	Part en %	40%	33%		27%	100%	

3.4.44 Secrétariat général du gouvernement (SGG)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Quartier Broche, rue Dumont d'Urville, Présidence de la Polynésie française, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 20 52
Courriel	sgg@presidence.pf
Site internet	https://lexpol.cloud.pf/
Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 – 12h / 13h30 – 17h Vendredi : 7h30 – 12h / 13h30 – 16h
Secrétaire général	Monsieur Philippe MACHENAUD-JACQUIER

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 84-1002 AT du 20 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement du territoire
- Arrêté n° 381 CM du 23 juin 2005 portant organisation du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française

Organisation – nomination du secrétaire général

- Arrêté n° 429 CM du 20 mars 2014 portant nomination de M. Philippe MACHENAUD-JACQUIER en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française

Nomination adjoint

- Arrêté n° 1345 CM du 24 septembre 2014 portant nomination de Mlle Vaitiare FAGU en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Polynésie française

Nomination chef du secrétariat du conseil des ministres

- Arrêté n° 1595 CM du 13 août 2021 portant nomination de Mme Mareva BYOT en qualité de chef du secrétariat du conseil des ministres

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le Secrétariat général du gouvernement (SGG) a pour mission principale d'assister le Président et le gouvernement de la Polynésie française dans l'exercice de leurs attributions. Il veille au bon fonctionnement de ces institutions et à la régularité de leurs actes. Il est le garant de l'action gouvernementale. Il coordonne l'activité des services de l'administration de la Polynésie française.

A ce titre et dans le respect des instructions du Président de la Polynésie française, il a pour attributions :

- La mise en place des gouvernements et l'organisation du travail gouvernemental ;
- L'assistance dans l'élaboration des actes et le conseil dans le choix des procédures ;
- Le conseil juridique ;
- La mise en forme et le suivi des procédures liées aux travaux du conseil des ministres ;
- Le recueil et la diffusion des normes juridiques de la Polynésie française ;
- La coordination et le contrôle de la défense des intérêts de la Polynésie française devant les juridictions ;
- L'enregistrement, la notification, la diffusion, la transmission et la conservation des actes ;
- La direction de la publication au Journal officiel de la Polynésie française ;
- La préparation, la coordination et le suivi de conventions liant l'Etat et la Polynésie française ;
- Le suivi des projets du gouvernement portés devant l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel en liaison avec le ministère désigné à cet effet ;
- La chancellerie de l'ordre de Tahiti Nui.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- **Le développement du site Lexpol en reo maohi :**
- **L'augmentation du nombre de rubriques traduites**

Depuis l'ouverture au public, le 1er janvier 2025, de la version miroir du site Lexpol en langue tahitienne, un développement a permis la mise en place d'une fonctionnalité dédiée à la traduction de la page d'accueil. Grâce à cette avancée, l'équipe

des traducteurs du SGG a réalisé la traduction complète de la page d'accueil ainsi que des rubriques principales du site Lexpol.

- **L'amélioration des outils de traduction des textes (éditeur)**

Un autre développement a permis d'enrichir l'éditeur de traduction existant en y intégrant de nouvelles fonctionnalités, telles que la création de tableaux en format HTML, l'ajout d'images dans les textes, ainsi que la traduction et la diffusion des annexes.

- **La recherche en reo maohi**

Des filtres ont été intégrés à la page des textes traduits sur Lexpol, permettant une sélection précise par type d'acte (délibération, loi du pays, arrêté...), par nature d'acte (textes généraux, mesures nominatives, mesures individuelles) et par type de texte (textes initiaux ou consolidés).

- **La consolidation de texte en reo maohi**

Au second semestre 2025, une étape majeure a été franchie avec la mise en production d'un nouvel éditeur de traduction dédié aux textes consolidés. Cet outil innovant permet désormais de traduire en temps réel les consolidations de textes déjà traduits, garantissant une meilleure accessibilité des contenus en langue tahitienne.

- **Le développement de la e-administration :**
- **La modernisation de la page courrier de Lexpol en vue de dématérialiser l'envoi des courriers « arrivés » au bureau du courrier vers les ministères**

La dématérialisation de la transmission des courriers arrivés vers les ministères est effective depuis le 10 novembre 2025 (Circulaire n° 7707 PR/CM du 31 octobre 2025). Dans ce cadre, la page courrier de Lexpol a été entièrement renouvelée avec de nouvelles capacités de recherche, de filtre et de téléchargement. Depuis le 10 novembre 2025, tous les matins vers 6 h, un courrier électronique est adressé pour indiquer aux ministères un récapitulatif des courriers « Arrivés » enregistrés la veille par le bureau du courrier.

- **La poursuite du développement de la plateforme GEDA et la formation des utilisateurs**

De très nombreuses nouveautés ont été mises en production en 2025. Elles seront détaillées dans le rapport d'activité du service. L'ergonomie a été améliorée en vue de pouvoir travailler plus vite. L'éditeur a par ailleurs été amélioré pour permettre le copier/coller depuis Word et Excel.

Le 1er septembre 2025, la plateforme GEDA a été étendue aux ministères pour la préparation des dossiers du type « Rapport de présentation en conseil des ministres » (Circulaire n° 5562 PR/CM du 12 août 2025).

Le 18 novembre 2025, le visa électronique (notamment celui du CDE et des correspondants CDE) a été étendu à de nouveaux documents relatifs à des dépenses publiques (Circulaire n° 7867 PR/CM du 6 novembre 2025).

Le SGG a dispensé 13 sessions de formation à GEDA au profit de 132 personnes. Depuis 2019, 1383 personnes ont été formées.

- **La réception de données entre l'application métier du Teneur du registre du commerce en vue de leur publication dans le Journal officiel – Annonces et marchés publics (JOAM) :**

L'ensemble des annonces commerciales provenant du RCS tenu par le teneur est diffusé dans le JOAM de manière 100 % numérique, sans recours à un mode de publication papier intermédiaire.

Les annonces commerciales (immatriculations, modifications, radiations, annulations et rectifications) sont désormais transmises sous format structuré et elles sont intégrées sans rupture dans la chaîne de publication numérique du JOAM.

Le projet a été conduit par le Service de l'Imprimerie Officielle (SIO), maître d'ouvrage opérationnel de la chaîne de publication du JOAM et de l'accompagnement juridique et technique du Secrétariat général du Gouvernement (SGG), notamment en matière de définition du projet, conformité réglementaire, de sécurisation des échanges et de protection des données.

La coordination étroite entre le SGG, le SIO, et le teneur du RCS a permis de garantir la fiabilité, la continuité et la conformité du dispositif.

- **Le renforcement de la sécurité juridique :**
- **La mise à disposition du public, sur Lexpol, des informations sur les infractions existantes avec leur NATINF, les peines d'emprisonnement homologuées ou non**

En 2025, le Secrétariat général du gouvernement a déployé un outil stratégique permettant la mise à disposition sur Lexpol des infractions prévues par la réglementation polynésienne, assorties de leurs NATINF et peines associées.

- **L'amélioration de la présentation des informations contentieuses sur les textes polynésiens attaqués**

En 2025, le Secrétariat Général du Gouvernement a lancé une fonctionnalité pour renforcer ses outils métiers. Cette évolution repose sur la mise en place d'une interface de programmation (API) entre l'outil de gestion des décisions de justice administrative, alimenté par l'open data du Conseil d'État, et l'outil de gestion des contentieux du Pays (COBALT). L'objectif est double : assurer le rattachement immédiat des décisions de justice administrative aux textes consolidables sur Lexpol et permettre leur consolidation sans délai. Cette avancée garantit une meilleure réactivité et une information juridique fiable, au service des administrations et des citoyens.

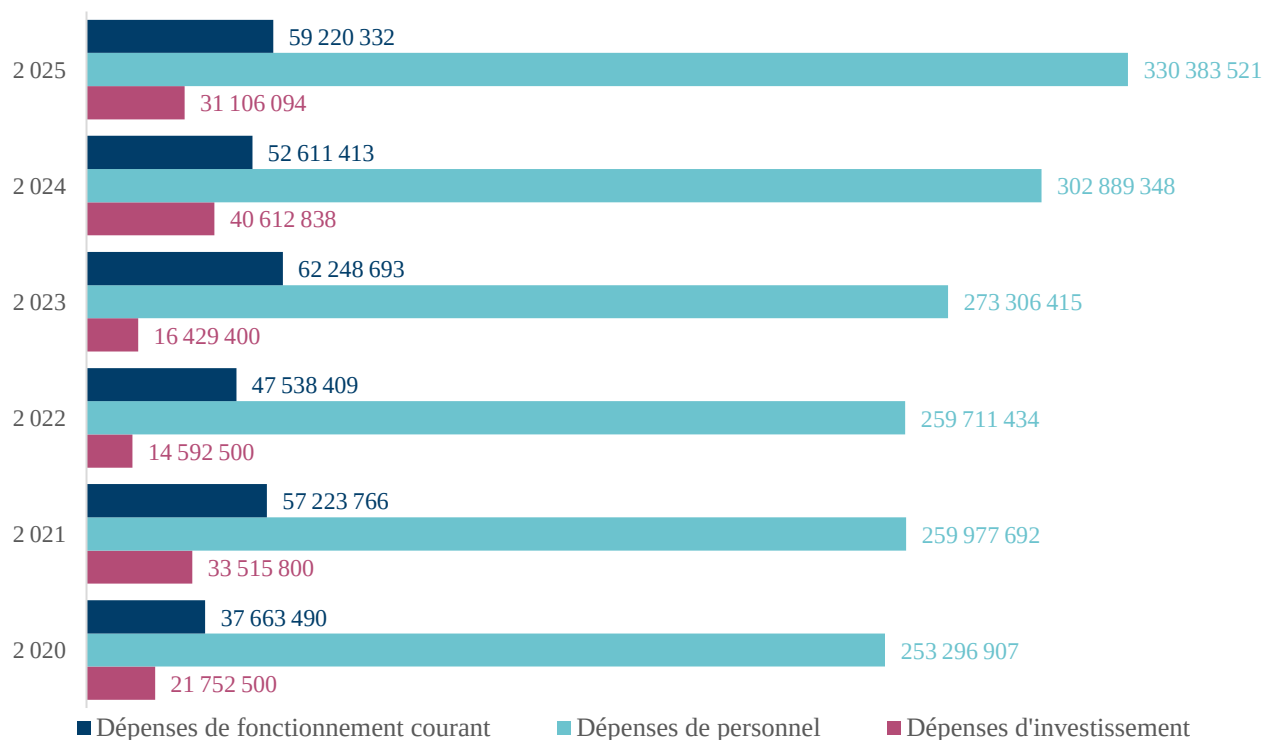
En termes de démarches dématérialisées :

- Sur Lexpol :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	Nombre de dossiers traités en 2025
Les Visas du CDE et de la DTI :	
Demandes de visa électronique au CDE et à la DTI au sein de l'application GEDA	11 848 Visas CDE 9 819 Visas DTI

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	59 220 332	330 383 521	31 106 094
2 024	52 611 413	302 889 348	40 612 838
2 023	62 248 693	273 306 415	16 429 400
2 022	47 538 409	259 711 434	14 592 500
2 021	57 223 766	259 977 692	33 515 800
2 020	37 663 490	253 296 907	21 752 500



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	11	8	6	3	28	64%
STA	Stagiaire FPT	1				1	2%
ANT	Agent non titulaire	2	3	4		9	20%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		2	1		3	7%
	Autres	3				3	7%
Total effectif		17	13	11	3	44	100%
Part en %		39%	30%	25%	7%	100%	

3.4.45 Service des moyens généraux (SMG)

Identité visuelle	 Service des Moyens Généraux
Adresse géographique du siège	Bâtiment Bunker, Avenue du général De Gaulle, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 41294 – 98713 Papeete
Téléphone	40 54 62 00
Courriel	direction.smg@presidence.pf

Site internet	-
Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service	Madame Laetitia LIAULT

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 2639 CM du 22 novembre 2019 portant création et organisation du service des moyens généraux

Organisation – nomination chef de service